



Conseil général de la Loire
Territoire de Roanne
31-33 rue A. Raffin
42328 ROANNE
Tél. : 04 77 23 24 25

Conseil général de la Loire
Territoire du Forez
Bd des Entreprises - ZI Vaure
42604 MONTBRISON
Tél. : 04 77 24 44 00

Conseil général de la Loire
Territoire de Saint-Étienne
23, rue d'Arcole
42016 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 77 49 91 42

Conseil général de la Loire
Territoire Gier Ondaine Pilat
31, rue de la République
42403 SAINT-CHAMOND
Tél. : 04 77 29 27 50

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE
DÉLÉGATION À LA VIE SOCIALE

Personnes âgées - Maison Départementale des Personnes Handicapées

23 rue d'Arcole BP 264

42016 Saint-Étienne Cedex 1

Tél. : 04 77 49 92 28 (Personnes âgées)

Tél. : 04 77 49 91 91 (Maison Départementale des Personnes Handicapées) |

CG42 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION - DÉPÔT LÉGAL 07/11 - Crédit photo : © fotolia.com



AIDE À DOMICILE

pour personnes âgées et personnes handicapées

... Mode d'emploi





Aide pour le ménage



Aide pour la toilette



Aide pour les courses

I Aide à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées... Mode d'emploi I

**Vie quotidienne, ménage, courses, préparation des repas, toilette, accompagnement extérieur...
Vous avez besoin d'une aide pour effectuer les gestes du quotidien ?
N'hésitez pas, faites appel aux services proposés par les organismes d'aide à domicile.
Vous êtes un peu perdu(e) dans les démarches ? Pas de soucis, le Conseil général de la Loire vous guide en 3 étapes.**

1. Listez vos besoins

En fonction de votre état de santé, évaluez l'aide dont vous avez besoin pour :

- réaliser les activités ordinaires de la vie quotidienne : courses alimentaires, préparation des repas, entretien du linge et du logement pour les personnes âgées,
- effectuer les actes essentiels : déplacements, toilette et habillage, alimentation... pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Cette évaluation vous aidera à déterminer :

- la personne qui viendra vous aider : aide ménagère, auxiliaire de vie, employée de maison,
- le nombre d'heures mensuelles ainsi que le type d'activité retenu.

2. Demandez des devis et choisissez une structure

Une fois vos besoins définis, vous avez le choix entre :

- un service « prestataire » : l'intervenant est alors employé par la structure qui gère l'ensemble des démarches,
- un service « mandataire » : vous êtes l'employeur de l'intervenant mais vous confiez au service mandataire les formalités administratives (déclaration URSSAF, fiches de paie...).

Pour vous aider dans cette étape, des professionnels sont à votre disposition :

- l'équipe médico-sociale du Conseil général de la Loire si vous bénéficiez d'une Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou d'une aide aux services ménagers,
- l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) si vous bénéficiez d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), les différents services sociaux...

Demandez un devis afin de connaître le coût engendré.

3. Étudiez les aides auxquelles vous avez droit

Pour les personnes âgées :

En fonction de votre perte d'autonomie, vous pouvez demander une aide auprès de votre caisse de retraite ou solliciter auprès du Conseil général de la Loire l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (réservée aux personnes âgées dépendantes), ou l'aide sociale aux services ménagers.

Cette prise en charge est différente, selon que vous choisissiez une structure autorisée ou titulaire du seul agrément qualité.

Par ailleurs, vous pouvez bénéficier de réductions d'impôts égales à 50% des sommes engagées, dans la limite d'un plafond fixé chaque année par l'administration fiscale.

Pour les personnes handicapées :

La MDPH peut vous accompagner dans la constitution d'une demande de PCH pour financer les interventions à domicile pour les gestes du quotidien (ATTENTION sont exclues les aides aux tâches domestiques : ménage, courses, préparation des repas, etc.).

Le savez-vous ?

- D'autres services peuvent contribuer à votre maintien à domicile : les professions para-médicales, les services de soins infirmiers à domicile, les entreprises de portage de repas, les sociétés spécialisées dans les systèmes de télé-alarme.
- Aides techniques et adaptation du logement peuvent aussi vous aider à rester en toute sécurité et le plus longtemps possible chez vous.

Préparation des repas



Aides diverses



Les contacts

